

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 49 (2022)
Heft: 3

Artikel: La Suisse doit réinventer sa neutralité
Autor: Peter, Theodora
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1052064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse doit réinventer sa neutralité

Après ses hésitations initiales, le Conseil fédéral a résolument repris toutes les sanctions de l'UE contre la Russie. Cela a déclenché un débat politique sur la neutralité de la Suisse

THEODORA PETER

L'attaque par la Russie d'un pays européen indépendant est inacceptable «tant du point de vue du droit international que du point de vue politique et moral», a déclaré aux médias le président de la Confédération, Ignazio Cassis, quatre jours après le début de la guerre à la fin février. «Faire le jeu d'un agresseur n'est pas neutre.» Par ces mots, il justifiait pourquoi la Suisse s'était ralliée sans les modifier aux sanctions économiques sévères de l'Union européenne (UE) contre la Russie. Il s'agit d'un changement de ton: jusque-là, le Conseil fédéral s'était limité à éviter le contournement de ces mesures par la Russie. En 2014, après l'annexion de la Crimée, le gouvernement suisse refusait encore, en se référant à sa neutralité, d'appliquer directement les sanctions de l'UE.

Ce revirement de Berne a provoqué des réactions dans le monde entier. Le «New York Times» a même titré que la Suisse abandonnait sa tradition de neutralité. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) indique toutefois sur son site web que cela n'est aucunement le cas: la Suisse ne favorisant militairement aucun belligérant, elle conserve «sa neutralité au sens étroit». Il est question ici de ce qu'on appelle le droit de la neutralité: d'après la Convention de La Haye de 1907, les États neutres s'engagent à ne pas prendre part à des guerres. Et à veiller à une égalité de traitement de tous les belligérants dans la livraison d'armes.

Le «mythe» versus la réalité politique

En revanche, concernant l'aménagement de sa politique de neutralité, la Suisse n'est liée par aucun accord international. La Constitution fédérale prévoit simplement que le Conseil fédéral et le Parlement prennent «des mesures pour préserver la neutralité de la Suisse». La concrétisation de ces mesures dépend de l'évaluation politique de la situation au cas par cas. La neutralité de la Suisse a toujours été «aussi extensible et malléable qu'un chewing-gum», déclare l'historien Hans-Ulrich Jost dans un entretien avec la «SonntagsZeitung».

Il donne l'exemple de la Deuxième Guerre mondiale, quand la Suisse a «pratiquement été intégrée dans l'économie de guerre allemande». À l'époque, l'Allemagne octroyait même des crédits pour acheter des munitions et des armes en Suisse. Étant donné que la Confédération entretenait des liens économiques et financiers étroits avec l'étranger, le «mythe» de la neutralité est souvent



En Suisse, l'attaque de l'Ukraine par la Russie a fait descendre dans la rue des dizaines de milliers de personnes. En signe de solidarité, des milliers de drapeaux jaune et bleu flottent sur les balcons. Photo Keystone

incompatible avec la réalité politique. En ce sens, il n'existe pas de «neutralité idéale», fait remarquer l'historien.

L'UDC prévoit une initiative

La compatibilité de la neutralité helvétique avec la réalité politique fait débat, même sur fond de guerre en Ukraine. L'UDC critique le fait qu'en reprenant les sanctions économiques contre la Russie, la Suisse est devenue «belligérante». Le parti conservateur de droite prépare donc une initiative populaire pour inscrire une «neutralité intégrale» dans la Constitution fédérale. Les autres partis, en revanche, voient la fin de la neutralité traditionnelle approcher face à «l'attaque des valeurs occidentales». Des politiciens bourgeois du Centre et du PLR souhaitent même autoriser les livraisons d'armes aux pays amis. Et même un rapprochement avec l'alliance de défense qu'est l'OTAN semble ne plus être un tabou pour certains. En d'autres termes, la Suisse est sur le point de réinventer sa neutralité.